



Formation AIPR Opérateur

Durée: 7.00 heures (1.00 jour).

Lieu: Intra (dans vos locaux).

Effectif: 1 - 10 participant(s).

Prix sur Bordeaux : INTRA = 900 € HT /jour / INTER = Nous consulter.

Prix autres régions : nous consulter.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription donnera lieu à un entretien téléphonique avec l'entreprise. L'objectif est de permettre, avant la formation, à ESPC FORMATION de valider ou non la faisabilité de l'accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Profils des stagiaires :

- L'AIPR est obligatoire pour toute personne ayant pour mission de réaliser des travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés. L'autorisation doit être délivrée, soit, lorsqu'il s'agit du conducteur d'engin, soit, lors d'une intervention dans le cadre de travaux urgents (jusqu'au 1er janvier 2019, un seul des salariés intervenant sur un chantier de travaux urgents devra justifier d'une AIPR).

Pré-requis

L'entreprise doit s'assurer au préalable que le stagiaire réponde aux prérequis de la formation visée :

- Avoir plus de 18 ans.
- Compréhension du français (formation et examen théorique écrit en français uniquement). Traducteur non autorisé. Les questions du test écrit peuvent être répétées à l'oral mais ne seront ni traduites, ni reformulées.

Objectifs pédagogiques

- Être capable d'identifier les risques, en temps réel, lors des interventions à proximité des réseaux.
- Mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement.

Contenu de la formation

- Module théorique AIPR opérateur
 - Rôle, mission et responsabilités de l'opérateur
 - Identifier les principaux types de réseaux souterrains et aériens
 - Mesurer les risques afférents aux réseaux souterrains et aériens : - Selon les caractéristiques des énergies - Liés aux atteintes aux réseaux existants
 - Savoir utiliser les moyens de protection collective et individuelle (EPI et EPC)
 - Intégrer la notion de respect dans le cadre de son activité : - Le respect de l'environnement - Le respect des marquages-piquetages - Le respect des signes avertisseurs et indicateurs - Le respect des moyens de repérage - Le respect du terrain
 - Identification des situations dangereuses ou inattendues
 - Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
 - Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
 - Recommandations en cas d'incident ou d'accident
 - Règle des « quatre A »
- Module pratique AIPR opérateur
 - Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
 - Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
 - Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur qualifié

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, équipée d'une connexion à internet
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.
- Matériel spécifique : tablette connectée

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.

Résultats attendus à l'issue de la formation

Réussite au test réalisé sur tablette numérique sous forme de QCM en fin de formation

Modalités d'évaluation

La certification est une obligation de résultat, par le biais d'un examen passé dans un centre d'examen enregistré en préfecture et relié par internet à une plateforme d'examen gérée par le MEDDE.

La réussite à l'épreuve nécessite une note minimale de 36/60 en 1 heure maximum (test en français uniquement)

Détail sur la certification

Une attestation d'assiduité, de fin de formation et de compétence seront délivrées à la suite de la formation.

L'employeur délivre aux salariés concernés l'autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Validité

5 an(s)

Les informations données sur ce programme sont à titre indicatif. Elles peuvent être adaptées en fonction des besoins.

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur notre site: <https://www.espc-formation33.fr>